



Strasbourg, le 2 novembre 2018

CDCPP-Bu(2018)9
Point 4.2 de l'ordre du jour

**BUREAU DU COMITÉ DIRECTEUR
DE LA CULTURE, DU PATRIMOINE ET DU PAYSAGE
(CDCPP)**

PATRIMOINE CULTUREL

Stratégie 21

**Plan d'action de la Convention de Faro
et
Programme conjoint de promotion de la Convention de Faro**

HEREIN

**Convention du Conseil de l'Europe sur les infractions
visant des biens culturels**

Journées européennes du Patrimoine

Année européenne du patrimoine culturel 2018

Pour information et action

Note du Secrétariat
établie par la
Direction de la Citoyenneté démocratique et de la Participation
Service de la Culture, de la Nature et du Patrimoine

I. LANCEMENT ET SUIVI DE LA STRATÉGIE 21

En 2018, les activités se concentrent sur les priorités suivantes.

Le nouveau site Web (<https://www.coe.int/en/web/culture-and-heritage/strategy-21>) est disponible en anglais et en français depuis le mois d'avril et a suscité jusqu'à présent des commentaires positifs de la part des utilisateurs. Il répertorie les principaux outils de la stratégie déclinés en défis, recommandations, pistes d'action et bonnes pratiques.

La plupart des bonnes pratiques communiquées par les États membres pendant la phase d'élaboration de la stratégie ont été incorporées, à l'exception de celles n'étant pas corroborées par des informations suffisantes. En septembre, un courriel a été envoyé aux États membres et observateurs du CDCPP ainsi qu'aux autres acteurs pertinents, pour leur demander des exemples de bonnes pratiques introduites en 2018 en vue de mettre en œuvre les recommandations de la Stratégie 21 dans le cadre d'une approche participative et interdisciplinaire. Les réponses commencent à nous parvenir, même si certaines ne respectent pas tous les critères supplémentaires. Toutes les bonnes pratiques sont néanmoins actuellement traduites en français en vue de leur prochaine publication sur le site.

Dans cet esprit, le nouveau questionnaire – tel qu'il est disponible sur le site Web – à l'intention des parties prenantes aspirant à la reconnaissance de leurs pratiques est désormais mis en lien avec la dernière publication en date de l'Agenda européen de la culture intitulée « [Participatory Governance of Cultural Heritage](#) » [Gouvernance participative du patrimoine culturel]. Le but est d'identifier des bonnes pratiques visant non seulement à mettre en œuvre une ou plusieurs recommandations de la Stratégie, mais également à promouvoir les pratiques participatives et une approche interdisciplinaire ainsi que de procéder à une brève analyse de l'impact des résultats de manière à tirer des enseignements. Tels sont les objectifs fondamentaux de la Stratégie et sa valeur ajoutée par rapport aux autres bonnes pratiques visant le patrimoine.

D'ici la fin de l'année 2018, il sera possible de télécharger en anglais et en français depuis le site les informations ci-après.

- Le texte intégral de la Stratégie adoptée par le CM, au format PDF.
- Les recommandations et les conventions du CdE relatives au patrimoine culturel.
- Des fiches d'information élaborées par des experts expliquant la mise en œuvre de la Stratégie 21 dans différents secteurs d'activité :
 - « La Stratégie 21 en moins de 1 000 mots »¹ est une fiche introductive exposant les principes sous-tendant les recommandations, comme les mécanismes participatifs et l'approche intégrée (transversale et pluridisciplinaire) ;
 - « *Conservation of heritage and the Stratégie 21* » [La préservation du patrimoine et la Stratégie 21]² est une fiche établie par la Confédération européenne des organisations de conservateurs-restaurateurs ;
 - « *Prévention* »³ est une fiche répertoriant les attitudes propices à la protection du patrimoine (b.a-ba de la prévention, en lien avec les recommandations de la Stratégie 21) ;
 - « *Evaluation Basics* »⁴ [Les rudiments de l'évaluation] est une fiche établie par les auteurs de la méthodologie d'évaluation qui explique les notions fondamentales exposées à l'annexe 1 de la Stratégie ;
 - « *Holistic Evaluation* » [Evaluation holistique] (par Bojan Radej) est une fiche complétant la fiche décrite ci-dessus ;

¹ Rédigée par M^{me} Ana Schoebel.

² Rédigée par M^{me} Susan Corr.

³ Rédigée par M. Sebastian Dobrusskin.

⁴ Rédigée par M^{me} Jelka Pirkovic.

- « *Gender equality: what has cultural heritage got to do with it* » [Égalité des sexes : Quel rapport avec le patrimoine culturel ?] est une fiche expliquant comment les stéréotypes sexistes affectent le patrimoine et exposant en détail les recommandations visant à mettre en œuvre la Stratégie 21 dans une perspective d'égalité des sexes ;
- « *Archaeological heritage management in Europe* » [Gestion du patrimoine archéologique en Europe] (par Leonard de Wit, EAC) est une fiche expliquant la mise en œuvre de la Convention de Faro et de la Stratégie 21 par les archéologues dans leur travail aujourd'hui ;
- « *Landscape architects and Stratégie 21* » [Les architectes du paysage et la Stratégie 21] (en préparation, par Ana Luengo, IFLA) explique les concepts et le rôle fondamentaux de cette profession et la manière dont la Stratégie 21 peut favoriser l'activité des intéressés ;
- « *The future of religious heritage* » [L'avenir du patrimoine religieux] (en préparation par Michael Hoare, FRH) explique les défis inhérents à cette activité et la manière dont la Stratégie 21 permet de les relever ;
- « *Stratégie 21 in small museums* » [La Stratégie 21 dans les petits musées] (en préparation par Christian Jacques Perazzone) explique comment la Stratégie peut s'avérer utile aux petits musées locaux.

Des rapports rendant compte des vues exprimées par des experts, dans le cadre d'ateliers, sur diverses questions :

- le patrimoine et la participation des citoyens, impact dans les zones rurales ;
- le patrimoine et la participation des citoyens, impact dans les zones urbaines défavorisées ;
- production et partage du savoir en matière de préservation du patrimoine, élément-clé de la Stratégie 21.

Autres actions : Présentation de la Stratégie dans le cadre de forums internationaux :

- réunion du groupe de réflexion (Bilbao, 15 et 16 octobre 2018),
- conférence internationale sur l'éducation au patrimoine (Madrid, 14 et 15 novembre 2018),
- cérémonie de clôture de l'Année du patrimoine culturel européen (Bucarest, 28 et 29 novembre 2018).

Articles publiés par Ana Schoebel sur le thème de la Stratégie 21 :

« *Kulturerbe und Demokratie* » (Actes de la Conférence du Congrès intitulée *Kulturerbe, ein gemeinsames Gut. Für wen und warum?*, Biel 15 et 16 mars 2018).

« *Heritage professions in Stratégie 21* » [Les professions du patrimoine dans la Stratégie 21], monographie du GEIIC, contribution à l'Année du patrimoine culturel européen 2018.

En 2019, en fonction des ressources disponibles, les activités suivantes sont envisagées :

- organiser, de concert avec les États membres, d'autres événements visant à promouvoir la mise en œuvre de la Stratégie ;
- favoriser la traduction du matériel promotionnel dans des langues supplémentaires (la traduction en néerlandais et en roumain ayant déjà été lancée) :
 - texte intégral de la Stratégie 21, fiches d'information, résumé des groupes de travail et présentation du contenu du site Web sous forme de modèles de document Word avec une nouvelle identité graphique.

- intégrer des informations supplémentaires relatives aux bonnes pratiques telles qu'elles ont été communiquées par les États membres et les parties prenantes.
- À l'occasion de la présidence française (mai-novembre 2019), il est proposé de publier un ouvrage censé répertorier les bonnes pratiques favorisant les mécanismes participatifs et l'approche interdisciplinaire et analyser leur impact sur les trois éléments constitutifs de la ST21.

Action requise

Le Bureau du CDCPP est invité à :

- Enregistrer les progrès accomplis, échanger et donner des conseils sur les mesures à prendre en 2019 en vue de promouvoir et de mettre en œuvre la Stratégie aux niveaux national, régional et local.

II. PLAN D'ACTION DE LA CONVENTION DE FARO

Le plan d'action de la Convention de Faro pour 2018-19 a été affiné pour favoriser les initiatives dans les domaines essentiels suivants :

- gouvernance démocratique du patrimoine : rôle essentiel des collectivités locales ;
- contribution du patrimoine au relèvement des défis sociétaux ;
- mise en place d'un cadre de coopération ainsi que de politiques intégrées et inclusives.

En 2018, les activités se sont concentrées sur les questions prioritaires suivantes :

Promotion

- Conférence de Faro (Venise, Italie, 8 et 9 avril 2018) ;
- réunion de la Convention de Faro (Lisbonne, Portugal, 24 et 25 mai 2018) ;
- Conférence de la Convention de Faro à l'intention des collectivités locales (Fagaras, Roumanie, 18 et 19 septembre 2018) ;
- programme conjoint avec l'Union européenne en vue de la promotion de la Convention de Faro :
 - o premier séminaire régional (Madrid, Espagne, 13 et 14 décembre 2018) ;
 - o publication d'un fascicule décrivant des initiatives inspirées par la Convention de Faro.
- publication d'une fiche d'information sur le plan d'action de la Convention de Faro ;
- production de courts métrages promotionnels supplémentaires.

Réseau de la Convention de Faro (FCN)

- « Community Art Training School – Practicing Faro Convention » [École des beaux-arts locale : pratique de la Convention de Faro] (Kaunas, Lituanie, 11 au 15 juin 2018) ;
- visites d'évaluation (2) : Cordoue, Espagne (19 et 20 avril 2018) et Novi Sad, Serbie (22 et 23 septembre 2018) ;
- réunion annuelle du Réseau de la Convention de Faro (19 et 20 décembre, Bordeaux, France) ;
- coopération bilatérale entre membres du FCN.

Convention de Faro en action

- identification de nouvelles bonnes pratiques : Huelva, Cordoue, Novi Sad, Rome ;
- nouveau module intégré dans les ateliers : le rôle de l'art et de la créativité au niveau local dans le processus de Faro ;
- diffusion du Guide pour le plan d'action de la Convention de Faro.

Recherche

- documents thématiques sur la Convention de Faro (10) ;
- table ronde sur le suivi des activités de recherche menées l'année précédente (Fontecchio, Italie, 20 octobre 2018) ;
- atelier de recherche-action (Huelva, Espagne, 3 et 4 décembre 2018).

Coups de projecteur

- choix du sujet vedette : « Régénération des communautés et patrimoine » ;
- visites phares à Huelva, Espagne (18 mai 2018) et Rome, Italie (novembre 2018).

En 2019, il est envisagé d'agir, dans la limite des ressources disponibles, autour des axes suivants :

Promotion

Continuer à promouvoir la Convention de Faro à la fois auprès des autorités et des populations locales, notamment par le biais :

- du programme conjoint avec l'Union européenne en vue de la promotion de la Convention de Faro :
 - o deux séminaires régionaux (l'un aux Pays-Bas en mai 2019 et l'autre en automne) ;
 - o un fascicule répertoriant les lignes directrices à l'attention des autorités intéressées par la promotion et la mise en œuvre de la Convention de Faro.
- des réunions sur la Convention de Faro à l'intention des collectivités locales et régionales (conformément à une demande en ce sens) ;
- des outils de communication supplémentaires (fiches d'information, films promotionnels, etc.)

Réseau de la Convention de Faro (FCN)

Consolider et élargir les initiatives relevant du Réseau de la Convention de Faro (*Faro Convention Network* ou FCN) de manière à pouvoir aborder des questions plus diverses, notamment dans le cadre de :

- la réunion annuelle du FCN (décembre 2019) ;
- un nombre accru d'initiatives liées à Faro identifiées dans les États membres ;
- des visites d'évaluation (2) ;
- l'élaboration d'un plan d'action par chaque membre du réseau ;
- une coopération bilatérale entre membres du FCN.

Recherche

Fournir de nouvelles perspectives sur les façons de relever les défis auxquels sont confrontées les communautés patrimoniales, notamment par le biais de :

- la publication des présentations faites à Huelva sur la participation démocratique au patrimoine ;

- l'atelier de recherche-action de la Convention de Faro (sur un thème qui reste à définir).

Coups de projecteur

Choisir un nouveau thème majeur qui intéresse plusieurs pays, notamment par :

- l'identification d'une nouvelle thématique à mettre en avant (qui pourrait être la régénération postindustrielle fondée sur la valorisation du patrimoine) ;
- des visites phares (2).

Action requise

Le Bureau du CDCPP est invité à :

- enregistrer les progrès accomplis dans la mise en œuvre du Plan d'action de la Convention de Faro, échanger et donner des conseils sur les mesures à prendre en 2019.

III. RÉSEAU HEREIN

HEREIN a été créé par le Conseil de l'Europe, à la demande des États membres, pour rendre compte de l'évolution des législations et pratiques dans les pays participants et permettre l'échange d'informations en matière de politiques du patrimoine culturel. Les objectifs poursuivis par ce réseau s'établissent donc comme suit :

- renforcer ses capacités à servir de forum et de réseau pour les professionnels du patrimoine dans les États membres ;
- faire de la base de données un outil efficient et efficace de collecte et de partage non seulement d'informations, mais aussi de savoir.

Le but pour l'exercice 2018-19 est de renforcer l'utilisation de l'actuel Système d'information sur le patrimoine culturel et de l'adapter aux nouvelles exigences découlant, en particulier, du lancement de la Stratégie 21.

En 2018, plusieurs initiatives ont été lancées à cette fin :

- Un nouvel espace collaboratif a été créé à titre d'outil interne susceptible de favoriser la coopération entre les coordinateurs nationaux HEREIN et les échanges avec le Secrétariat.
- Un espace en ligne dédié a été créé sur la page Web de la Stratégie 21 pour répondre de manière adéquate au besoin de rassembler et de présenter les bonnes pratiques afin d'inspirer les États membres dans leur mise en œuvre des recommandations de la Stratégie 21.
- La mise à jour des profils de pays a été effectuée en deux phases : sept pays ont déjà remis leur profil révisé et une demande de confirmation du contenu actuel a été récemment envoyée à l'ensemble des autres coordinateurs nationaux.
- Une révision en profondeur du contenu du présent rapport national est en cours selon une nouvelle structure élaborée sur la base des conclusions d'une première réunion du groupe de travail tenue en mars et d'une deuxième qui aura lieu en novembre pour discuter du questionnaire associé.
- Le site Web HEREIN renouvelé a été lancé en juin 2018 et sera intégré avant la fin de l'année à la page Web « Patrimoine culturel du Conseil de l'Europe » afin de faciliter sa maintenance et son évolution futures par le Secrétariat.

En 2019, il est envisagé d'agir, dans la limite des ressources disponibles, autour des axes suivants :

- diffusion du nouveau questionnaire associé au rapport national ;
- mise à jour des informations postées sur le site Web relatives aux rapports nationaux ;
- collecte d'informations spécifiques au sein du réseau HEREIN en vue de préparer des rapports thématiques connexes ;
- promotion de nouvelles pages thématiques ;
- réunion des coordinateurs nationaux (si les ressources le permettent) pour débattre de l'évolution de la situation.

Action requise

Le Bureau du CDCPP est invité à :

- enregistrer les progrès réalisés dans la mise en œuvre des activités HEREIN et soutenir les futurs efforts visant à consolider ce projet.

IV. CONVENTION DU CONSEIL DE L'EUROPE SUR LES INFRACTIONS VISANT DES BIENS CULTURELS

[La Convention du Conseil de l'Europe sur les infractions visant des biens culturels](#) (STCE n° 221) a été ouverte à la signature le 19 mai 2017 lors de la 127^e session du Comité des Ministres tenue à Chypre. Elle remplace l'ancienne « Convention de Delphes » de 1985.

Au 1^{er} octobre 2018, 10 États avaient signé la Convention, à savoir : l'Arménie, Chypre, la Grèce, l'Italie, la Lettonie, le Portugal, Saint-Marin, la Slovénie, et l'Ukraine, plus le Mexique qui n'est pas membre du Conseil de l'Europe. La Convention entrera en vigueur dès qu'elle aura été ratifiée par cinq États, dont au moins trois membres du Conseil de l'Europe. Jusqu'à présent, seule Chypre l'a ratifiée. En attendant les décisions du Comité des Ministres sur le mécanisme de suivi de la Convention, le CDCPP pourrait participer directement à cette tâche.

En 2019, en fonction des ressources disponibles, il faudra impérativement produire et diffuser largement du matériel promotionnel sur la nouvelle Convention et inciter davantage d'États à signer ou ratifier cet instrument. Le Conseil de l'Europe envisage de produire des fiches d'information et un film promotionnel. Des séminaires pourraient être également organisés dans le même but dans différentes régions d'Europe.

La Représentation permanente de la République de Chypre a soumis une demande visant à examiner la possibilité d'organiser une conférence promotionnelle en 2019 (à une date qui reste à confirmer) à Nicosie, notamment pour coïncider avec le 70^e anniversaire du Conseil de l'Europe. Cet événement aurait pour objectif de favoriser la signature et la ratification de la Convention en expliquant son importance et d'instaurer un dialogue avec la société civile en vue de la protection du patrimoine culturel. Les participants incluraient des représentants des gouvernements et des ONG des États membres, du CdE et des États voisins, ainsi que de l'UE, d'autres organisations internationales et de diverses parties prenantes. La demande doit encore être examinée à la lumière de la situation budgétaire actuelle.

Action requise

Le Bureau du CDCPP est invité à :

- prendre note des informations relatives à la Convention du Conseil de l'Europe sur les infractions visant des biens culturels, échanger et donner des conseils sur les activités prévues en 2019.

V. JOURNÉES EUROPÉENNES DU PATRIMOINE (JEP)

En 2018, le programme des JEP occupe un rôle de premier plan dans la célébration de l'Année européenne du patrimoine culturel dans chacun des 50 États européens. Plus de 50 000 événements ont déjà été organisés et célébrés sous la devise commune « Année européenne du patrimoine culturel : l'art du partage ». Les pays signalent une augmentation importante du nombre d'organisateur et de visiteurs et reconnaissent que l'Année européenne du patrimoine culturel a permis aux nombreuses parties prenantes – quel que soit leur niveau – de partager le même narratif.

Trois nouvelles activités ont été lancées pour célébrer l'Année et prolonger ses effets au-delà de 2018.

L'appel à récits sur le patrimoine européen est une initiative pilote destinée à mettre en lumière la dimension européenne des sites du patrimoine et des travaux entrepris dans ce domaine par les populations locales en Europe. Il concerne les « récits » – ayant trait au passé ou à la réalité contemporaine – que ces populations souhaiteraient partager et éventuellement transformer en un projet servant leur cause. Les groupes/communautés des 50 États européens participant aux Journées européennes du patrimoine, au Label du patrimoine européen et au Prix du patrimoine culturel/Europa Nostra de l'UE ont ainsi non seulement l'occasion de promouvoir leurs récits en qualité d'entités européennes, mais aussi de soumettre des demandes de subvention pour financer des projets associés aux dits récits. Les informations relatives aux conditions à remplir, à la portée géographique et aux conditions juridiques figurent sur la page Web [Appel à récits européens](#). En 2018, 90 demandes émanant de 26 pays ont été soumises dans le cadre du programme des Journées européennes du patrimoine. À l'issue d'un processus de présélection et de sélection confié à un jury européen, 10 récits européens sur le patrimoine ont été choisis et leurs auteurs invités à signer un accord de subvention en vue de bénéficier d'un financement supplémentaire.

La liste des Récits européens sur le patrimoine (EHS) retenus en raison de leur excellence s'établit comme suit :

- Mancomunidad Taula del Sénia (Espagne) : « Vieux oliviers sur le territoire de l'association intercommunale de Taula del Sénia ».
- Éphorat des Antiquités de la ville d'Athènes (Grèce) : « Origines ».
- Université du musée Tartu (Estonie) : « Établir un lien avec son chez-soi et avec l'Europe. Carte virtuelle de l'Europe à Tartu ».
- Commune de Kvinnherad (Norvège) : « Changements intervenus dans nos villages : atelier de cinéma sur l'histoire locale destiné aux enfants ».
- The Little Museum (Irlande) : « I remember » [Je me souviens].
- Mundaneum (Belgique) : « L'Europe commence ici ! Les Architectes de Paix ».
- Herinneringscentrum Kamp Westerbork (Pays-Bas) : « Settela : l'histoire des Sintés et des Roms dans le camp de Westerbork ».
- Musées et galeries de Ljubljana (Slovénie) : « La Ljubljana, un fleuve, un lien ».

- Patrimoine culturel sans frontières (Albanie) : « Ne nous fâchons pas ! ».
- Institut Syros (Grèce) : « Le patrimoine numérique comme catalyseur de l'engagement au service de la collectivité ».

La deuxième initiative vise les enfants et les jeunes dans le cadre de la [Semaine européenne des jeunes acteurs du patrimoine](#). Huit pays européens participent à cette expérience pilote en 2018. L'Assemblée des JEP a vu dans cette initiative, lancée en Finlande en 2013 et adaptée en tant qu'activité transfrontalière à partir de 2014, une innovation pouvant s'inscrire dans la durée et susceptible d'impliquer les plus jeunes, que ce soit en ligne ou dans leur environnement physique immédiat.

La Semaine européenne des jeunes acteurs du patrimoine poursuit plusieurs objectifs :

- (1) Motiver les enfants et les jeunes et les encourager à observer, étudier, et analyser le patrimoine qui les entoure afin de participer à sa protection et les orienter pour qu'ils nourrissent le sentiment d'appartenir à l'espace commun européen.
- (2) Recueillir des témoignages et des histoires sur la manière dont les enfants et les jeunes appréhendent la dimension européenne du patrimoine local.
- (3) Recenser et soutenir les groupes/associations de jeunes intéressés par le patrimoine.
- (4) Projeter sur le devant de la scène les futurs acteurs du patrimoine et les mettre en relation avec leurs pairs actifs dans d'autres parties de l'Europe.

En 2018, dans le cadre de la phase pilote, huit pays en tout ont participé à l'initiative. 82 récits en provenance de Chypre, d'Estonie, de Finlande, de Hongrie, d'Islande, de Lettonie, de Suède et d'Ukraine ont été soumis par des enfants âgés de 6 à 18 ans. À l'issue d'une présélection au niveau national et d'une sélection par un jury européen, 10 acteurs du patrimoine seront invités à se rendre à Strasbourg et à partager leurs récits les 25 et 26 novembre 2018.

Acteurs du patrimoine 2018 :

- Entreprise manufacturière Krenholm à Narva (Estonie)
- Trésors vikings (Estonie)
- Ånäs depuis l'âge de pierre jusqu'à aujourd'hui (Finlande)
- Le villa Brenner : histoire européenne d'une maison, d'une famille et du pouvoir de la coopération (Hongrie)
- Mon patrimoine culturel (Hongrie)
- Le mausolée Somssich à Mike (Hongrie).
- Interview avec Regina Kohl (90) : « Don't go past it! » [Ne le dépassez pas !] (Hongrie)
- Série d'aquarelles par Magndis (Islande)
- L'Europe traverse les coteaux de Piebalgas jusqu'à « Kalna Kaibēnos » (Lettonie)
- Le point « Jēkabpils » de l'arc géodésique de Strūves (Lettonie)

La troisième initiative a trait au financement transfrontalier de manifestations/événements conjoints accessibles aux coordinateurs nationaux des Journées européennes du patrimoine. En 2018, deux projets pilotent bénéficient d'une aide, dont le projet de coopération baltique sur la valeur du patrimoine et l'encouragement de la participation des minorités aux JEP, dans sept pays d'Europe.

La Stratégie 2017-20 des Journées européennes du patrimoine, telle qu'elle a été adoptée par les 50 Etats participants s'articule principalement autour des axes suivants :

- renforcer la coopération aux niveaux européen, régional et local ;
- soutenir les acteurs nationaux et locaux pour favoriser la coopération intersectorielle et transfrontalière ;
- donner aux populations locales les moyens de s'approprier leur patrimoine au quotidien ;
- renforcer le rôle des Journées dans le domaine du patrimoine et de la culture ;
- promouvoir l'éducation et l'éducation au patrimoine grâce à une collaboration active avec les écoles et les universités ;
- relever les défis sociétaux et valoriser le patrimoine (changement climatique, migration, radicalisation, éducation, diversité, identité).

Les coordinateurs nationaux de l'Année européenne du patrimoine ont adopté, à l'issue d'un vote, les thèmes communs pour les trois années à venir :

2019 : « Arts et divertissements : le patrimoine sur scène » ;

2020 : « Patrimoine éducation » ;

2021 : « Patrimoine inclusif » (« Le patrimoine pour tous »).

L'Assemblée des Journées européennes du patrimoine s'est tenue du 17 au 19 octobre 2018 à Strasbourg sous la devise : « L'art du partage et au-delà : l'avenir du patrimoine culturel européen ». Les coordinateurs nationaux de 44 pays ont adopté le programme de travail et le budget pour 2019. L'ordre du jour détaillé, précédé d'introductions par le Conseil de l'Europe, la Commission européenne et le Parlement européen peut être consulté en anglais à l'adresse suivante : <http://bit.ly/EHDAssembly18Agenda>

Depuis 2018, le Programme des Journées européennes du patrimoine bénéficie d'un soutien financier politique accru à la fois du Conseil de l'Europe et de l'Union européenne. Il apporte une contribution majeure à l'Année européenne du patrimoine (voir, ci-dessous, la section VI). Au-delà de cette contribution et de ses objectifs stratégiques, le programme permet également d'illustrer à l'aide d'exemples la mise en œuvre des recommandations et des valeurs promues dans la Stratégie 21 du Conseil de l'Europe.

Action requise

Le Bureau du CDCPP est invité à :

- enregistrer les progrès accomplis dans la mise en œuvre des Journées européennes du patrimoine et exprimer son soutien au Programme desdites Journées ;
- saluer le renforcement du programme dans le cadre de l'Année européenne du patrimoine culturel et au-delà.

VI. ANNÉE EUROPÉENNE DU PATRIMOINE CULTUREL 2018 (AEPC)

L'Année européenne du patrimoine culturel 2018 vise à sensibiliser davantage le public à l'importance sociale et économique du patrimoine culturel grâce à des milliers d'initiatives et d'événements organisés dans toute l'Europe et auxquels participent des citoyens de tous horizons. Le renforcement du sentiment d'appropriation passe par la sensibilisation d'un public aussi large que possible, y compris les enfants, les jeunes, les populations locales et les personnes généralement peu impliquées dans la vie culturelle. Une multitude de projets et d'initiatives voient actuellement le jour dans les communes, les régions et les États membres de l'Union européenne, de même que des projets transnationaux financés par l'UE⁵.

Le Conseil de l'Europe contribue à l'Année par le biais du programme conjoint des « Journées européennes du patrimoine », lequel a été renforcé par les deux organisations partenaires sous l'angle du soutien financier et politique. En 2018, les 50 États signataires de la Convention culturelle européenne promeuvent l'événement avec la devise suivante : « Patrimoine européen : l'art du partage ». Plus de 50 000 événements/manifestations ont été organisés dans le cadre du programme des Journées, lesquels sont eux aussi étiquetés « Année européenne du patrimoine culturel » et, à ce titre, contribuent à élargir la portée de cette dernière et à assurer son succès. Trois nouvelles initiatives ont été lancées dans le cadre de cette édition des Journées européennes du patrimoine intégrées à l'Année européenne du patrimoine : un appel à récits européens (ouvert aux communautés patrimoniales) ; la Semaine européenne des jeunes acteurs du patrimoine (activités s'adressant aux enfants et adolescents) et un mécanisme de financement appuyant les manifestations transfrontalières. L'ensemble de ces trois initiatives a généré un engagement et une visibilité aux niveaux local, national et européen et devrait se poursuivre en 2019 et au-delà. Les effets de l'Année européenne du patrimoine se prolongeront grâce à un investissement supplémentaire dans le Programme des Journées européennes du patrimoine ; et à un travail en collaboration avec les coordinateurs nationaux.

Un nouveau projet commun, « Le style Faro : une participation accrue au patrimoine culturel », a également été adopté d'un commun accord avec la Commission européenne et devrait être lancé à la mi-2018 en vue de promouvoir la Convention de Faro. Ce programme vise à améliorer la méthodologie de mise en œuvre de la Convention à différents niveaux, de manière à inciter davantage de membres de l'Union européenne et du Conseil de l'Europe à signer et ratifier cet instrument. Les activités prévues incluent l'élaboration de lignes directrices en matière de mise en œuvre de la Convention, l'identification d'exemples de bonnes pratiques concernant le respect au quotidien de cet instrument, la production de matériel de promotion, l'organisation de quatre séminaires régionaux et la tenue d'une conférence finale en 2020.

Dans le cadre de la poursuite des effets de l'Année, Tibor Navracsics, Commissaire européen pour l'Éducation, la Culture, la Jeunesse et le Sport a présenté en mai 2018 une proposition de Nouvel agenda européen pour la culture qui déterminera les modalités de la coopération stratégique avec l'UE au niveau européen pour les années à venir. L'un des éléments centraux de cet agenda consistera en un Programme d'action européen pour le patrimoine culturel, lequel définira la politique de suivi de l'Année européenne et

⁵ L'ensemble des actions sont articulées autour de quatre objectifs et dix initiatives : *Implication* : Un patrimoine commun, Le patrimoine à l'école, La jeunesse au service du patrimoine ; *Durabilité* : Le patrimoine en mutation, Tourisme et patrimoine ; *Protection* : Entretenir le patrimoine, Le patrimoine en danger ; *Innovation* : Compétences liées au patrimoine ; Tous pour le patrimoine ; La science au service du patrimoine.

servira de feuille de route aux futures initiatives de l'UE en matière de sauvegarde et de promotion du patrimoine culturel en Europe. Ledit programme sera lancé sur la base d'initiatives mises en œuvre tout au long de l'Année par la Commission européenne avec divers partenaires et parties prenantes comme le Conseil de l'Europe, sur la base des quatre piliers (implication, durabilité, protection et innovation). L'appel lancé cette année dans le cadre des « Récits européens sur le patrimoine » et la « Semaine des Acteurs du patrimoine européen » illustrent parfaitement ce que la notion d'implication dans le patrimoine culturel signifie concrètement au niveau local. La Commission européenne a présenté une proposition ambitieuse dans le cadre du prochain programme « Une Europe créatrice » : le financement par l'UE d'un secteur culturel et créatif doté d'un budget censé être porté à 1,85 milliard d'euros pour la période 2021-27.

Le Conseil de l'Europe désire accroître ses efforts de coopération par le biais du cadre financier à moyen terme et du Programme d'action européen pour le patrimoine culturel.

Action requise

Le Bureau du CDCPP est invité à :

- féliciter l'UE pour le succès qu'elle a remporté dans le cadre de l'Année européenne du patrimoine culturel et saluer la contribution du Conseil de l'Europe audit succès ;
- exprimer son désir de voir la coopération entre l'UE et le Conseil de l'Europe s'intensifier dans le cadre des travaux de suivi de la fructueuse Année européenne du patrimoine culturel.